

Colloque

L'Etat a-t-il encore besoin de corps d'ingénieurs dans la haute fonction publique ?

Cette question, beaucoup d'entre nous la trouveront provocante, voire scandaleuse. Pourtant les débats récurrents sur l'avenir des corps, leur fusion, la modification de « l'article 2 »ⁱ, la vocation de l'Ecole polytechnique, montrent que sa réponse sous-tend implicitement les positions des uns et des autres. Il a donc paru nécessaire au Conseil de la CAIA de mettre les pieds dans le plat afin d'éclairer notre propre réponse.

Le rôle et les prérogatives de l'Etat régalien ont largement évolué depuis des décennies. De nombreuses missions de service public ont été progressivement transférées à l'Europe, aux collectivités territoriales, à des agences et au secteur privé, entraînant une profonde mutation de l'intervention publique. Mais également, la dispersion des responsabilités en ont quelque peu brouillé la lisibilité et ouvert la porte à différents systèmes de pressions.

Si l'Etat n'est plus industriel, opérateur ou administrateur de grandes infrastructures, il reste le pivot de l'organisation économique nationale, dans ses rôles de stratège, de régulateur, de maître d'ouvrage, notamment des systèmes de défense.

La Haute fonction publique continue à élaborer, proposer et mettre en œuvre les orientations de l'Etat, dans les domaines dits de souveraineté (Défense et sécurité, énergie, transports, communications et technologies de l'information) et doit savoir anticiper et gérer les grandes mutations. Pour, cela elle a besoin d'une compréhension des technologies, de leur potentiel et de leur impact sur la société, l'environnement et l'économie, indépendante de toutes formes de pressions.

Mais l'évolution du rôle de l'Etat a conduit à une mutation de celui de ses cadres techniques, passant du « faire » au « faire faire ». Ce rôle nouveau suppose-t-il toujours de maîtriser, au même niveau d'expertise, des questions scientifiques et techniques rendues de plus en plus complexes par l'évolution technologique? Comment acquérir, entretenir et exercer cette compétence face à des maîtres d'œuvres industriels et des opérateurs, de plus en plus indépendants de l'Etat dans leurs développements et leurs marchés ?

Historiquement, les grands corps, dont les grands corps d'ingénieurs, ont structuré l'organisation administrative française, garantissant à l'Etat compétence, loyauté, indépendance et sens de l'intérêt général. La France doit à ces grands corps techniques une part essentielle de la construction de son industrie et de sa Défense. Mais ce système reste-t-il adapté aux enjeux de la mondialisation, ou l'Etat doit-il s'enrichir d'autres expériences dans le cadre de passerelles public-privé généralisées ?

Ces à ces questions de fond qu'un colloque organisé le 15 novembre 2016 à Paris par la CAIA, avec le soutien de la Fédération des Grands Corps Techniques de l'Etat, tentera de répondre. Venez nombreux marquer votre intérêt pour ce sujet et apporter votre contribution.

Programme

14h00 Ouverture : Alain Bugat, Président de l'Académie des Technologies,

Session 1 : La fonction technique au sein de l'Etat

Pascal Faure, Directeur général des Entreprises
Guillaume Poupard, Directeur de l'ANSSI
Thierry Delville, Délégué aux industries de sécurité
Christian Chabbert, Inspecteur général des Armées

Grand témoin : Gérard Longuet, sénateur, ancien ministre

15h45 : Pause

16h15 Session 2 : Parcours d'ingénieurs vers la haute fonction publique

Introduction : Bernard Attali, Senior Advisor chez TPG

Témoignages :

Luc Rousseau, Vice-Président du CGE
Didier Lallemand, Administrateur général des finances publiques
François Lureau, Président IESF
Caroline Grandjean, Directrice du Logement et de l'Habitat - Ville de Paris
Bruno Angles, CEO Crédit Suisse - France

18h Conclusion : Ministre de la Défense

Cocktail

Inscription sur colloque2016@caia.net .

¹ L'article 2 de l'ordonnance n°58-1136 du 28 novembre 1958 assure, par le biais de la nomination par décret du Président de la République, la parité entre les grands corps administratifs et les grands corps techniques.